## INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

## ARAB TUNISIAN BANK

Société Anonyme au capital de 100.000.000 de Dinars Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2021 :

#### **Indicateurs:**

(En milliers de dinars) Du 01/07/2021 Du 01/07/2020 Au Αu **Evolution** Αu au 30/09/2020 30/09/2021 30/09/2020 sept 21-sept 20 au 30/09/2021 31/12/2020 471 497 1- Produits d'exploitation bancaire 156 776 147 804 437 827 -33 670 619 528 \*Intérêts 109 990 110 862 304 501 356 900 -52 399 461 463 \*Commissions en produits 23 023 16 450 60 615 48 566 12 049 69 056 \*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement 23 763 20 492 72 711 66 031 6 680 89 009 85 543 231 435 357 505 2- Charges d'exploitation bancaire 79 810 276 277 -44 842 \*Intérêts encourus 76 527 82 726 221 799 268 165 -46 366 346 623 \*Commissions encourues 3 283 2817 9 636 8 112 1 524 10 882 3- Produit Net Bancaire 76 966 62 261 206 392 195 220 11 172 262 023 4- Autres produits d'exploitation 36 2 101 91 10 120 5- Charges opératoires, dont: 50 887 43 744 146 705 138 183 8 522 182 516 \*Frais de personnel 28 677 24 752 85 437 79 223 6 2 1 4 105 159 \*Charges générales d'exploitation 17 911 15 206 49 458 47 765 1 693 62 375 6- Structure du portefeuille au Bilan: 1 392 145 1 224 967 167 178 1 315 915 \*Portefeuille-titres commercial 0 \*Portefeuille-titres d'investissement 1 392 145 1 224 967 167 178 1 315 915 7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de 265 151 provisions et agios réservés 5 121 128 5 385 377 5 120 226 8- Encours des dépôts de la clientèle 5 942 411 295 203 5 970 282 au Bilan, dont : 5 647 208 \*Dépôts à vue 2 063 434 1 834 769 228 665 2 055 851 1 407 392 1 260 778 146 614 \*Dépôts d'épargne 1 314 818 9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan 559 053 265 838 293 215 484 024 10- Capitaux propres apparaissant au Bilan 539 082 554 585 -15 503 553 952

# <u>I -Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au</u> 30 septembre 2021

## 1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

## 2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

#### 2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- <u>Rattachement des intérêts</u> les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.
- <u>Les intérêts réservés</u> : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions: sont prises en compte dans le résultat :

- \* lorsque le service est rendu
- \* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

#### 2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/09/2021, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

## 2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

#### a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vu de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

#### b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres côtés et à la valeur d'usage pour les titres non côtés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

### c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établit (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

## 2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

## Les faits marquants au 30 septembre 2021.

- Aux termes du **troisième trimestre 2021**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank se présentent comme suit :
- ✓ Les crédits nets de provisions et d'agios réservés ont atteint 5.385,4 MD à fin septembre 2021 contre 5.120,2 MD au 30 septembre 2020 soit une augmentation de 265,2 MD.
- ✓ Les dépôts de la clientèle ont atteint 5.942,4 MD au 30-09-2021 contre 5.647,2 MD à fin septembre 2020 soit une hausse de 295,2 MD soit une hausse de 5,23 %. Cette hausse s'explique en partie par :
  - L'évolution du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à 2.063,4 MD au 30/09/2021 contre
    1.834,8 MD à fin septembre 2020 soit une progression de 12,46%.
  - 2. Les dépôts d'épargne se sont établi à **1.407,4 MD** au **30/09/2021** contre **1.260,8 MD** au **30/09/2020**. Soit une hausse de **11,63 %**.
- ✓ Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 437,8 MD au 30/09/2021 contre 471,5 MD au 30/09/2020.
- ✓ Les charges d'exploitation bancaires ont atteint 231,4 MD au 30 septembre 2021 contre 276,3 MD au 30 septembre 2020.
- ✓ Le produit net bancaire au 30-09-2021 s'est inscrit à 206,4 MD contre 195,2 MD pour la même période 2020.
- ✓ Les charges opératoires de la banque ont atteint 146,7 MD à fin septembre 2021 contre 138,2 MD à fin septembre 2020.